

## **CR réunion du Conseil Municipal du 29 juillet 2014**

- - - -

**CR rédigé en vue de la préparation du procès-verbal de la séance. Ce CR ne saurait remplacer le procès-verbal officiel affiché en mairie.**

Conseillers présents (8): Jean-Pierre SCHACKIS - TRITZ Marcel - Claude GUIBON BEYER Michel - REICHHELD Sabine - HOFFMANN Olivier - KUGEL Thierry - HOFFER Audrey

Conseillers excusés (3): WEBER Marc - WINSTEIN Jean-Marc THIEBAUT - HECKMANN Fanny

Claude GUIBON est désigné secrétaire de séance.

### **01) Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le maire fait lecture du PV de la séance du 20 juin 2014. Le PV est approuvé par l'ensemble des conseillers.

### **02) Présélection de trois architectes pour le maîtrise d'œuvre de transformation d'u bâtiment communal**

Le Maire informe le conseil municipal que suite à l'ouverture des plis par la commission d'appels d'offres concernant la maîtrise d'œuvre pour la transformation de la menuiserie MERTZ en mairie, point lecture et salle multiculturelle et après analyse des différentes propositions, les 3 architectes retenus pour leurs compétences sont :

- SARL Alain BENEDICK ARCHITECTURE, 6B rue de Weyer à 67320 DRULINGEN
- EQUINOXE ARCHITECTURE SARL, rue de l'Ours à 67350 PFAFFENHOFFEN
- ATELIER D'ARCHITECTURE Hubert HECKEL, 17 rue Parson à 67700 SAVERNE

Après en avoir discuté, le conseil municipal :

- valide le choix retenu par la commission d'appel d'offres
- autorise le maire à convoquer les 3 architectes.

### **03) SIVU D'ELECTRIFICATION**

Suite au décret n° 2014-496 du 16 mai 2014 modifiant le décret n° 2013-46 du 14 janvier 2013, la commune de BUST :

- Demande de soustraire de SIVU d'électrification du régime des aides à l'électrification rurale,
- Et autorise le Président du SIVU d'électrification à déposer une demande de retrait du bénéfice du régime des aides à l'électrification rurale auprès de Mr le Préfet au nom de SIVU et de toutes les communes membres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve (8 voix pour)

### **04) Convention ATESAT**

Vu la loi MURCEF du 11 décembre 2011,

Vu le décret n°2002-1209 du 27 septembre 2002,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2002,

Vu l'arrête préfectoral du 25 juin 2009 portant détermination des collectivités éligibles à l'ATESAT,

Ayant entendu l'exposé du Maire relatif à l'aménagement de la rue de Schoenbourg et créations de trottoirs rue de Lohr, le conseil municipal demande qu'un chiffrage soit effectué concernant ces travaux.

### **05) Participation aux travaux de fauchage entrepris par l'A.F.**

L'association foncière de BUST a entrepris des travaux de fauchage au courant de l'année 2014 pour un montant de 2475 Euros H.T. La moitié de ces travaux concerne les dépendances de domaine communal. Le conseil municipal décide, à l'unanimité une participation de la commune de 50% du montant de cette facture soit 1237,50 Euros H.T (article 7474).

Cependant, le conseil municipal demande qu'une étude soit lancée pour minimiser les coûts de fauchage.

### **06) Divers**

#### **- Création d'un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :**

Le CCAS avait été dissous le 24.03.2009. Etant obligatoire, le conseil municipal se donne un temps de réflexion afin de pouvoir étudier sur internet le guide du CCAS.

( <http://www.unccas.org/services/docs/guide-CCAS.pdf> )

Le vote est reporté à la prochaine réunion du conseil.

#### **- Périscolaire :**

Etude en cours. Une enquête a été lancée, le questionnaire est à retourner avant le 1 er août 2014 à la mairie.

- **Convention avec la commune de Phalsbourg concernant la location du stade de football :**

La convention est à la signature.

- **Mise en place d'un contrat aidé :**

- Début novembre 2014.

- **A.M.F. ( Association des Maires de France ) :**

Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'Euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, le concours financier de l'Etat aux collectivités locales (communes et intercommunalités) sont en effet appelés à diminuer de 30%. Aussi, l'AMF demande une motion de soutien du conseil municipal de chaque commune de France pour qu'un réexamen du dispositif envisagé par l'Etat soit négocié entre l'Etat, les représentants des collectivités locales, en vue de mettre à plat toutes les politiques publiques, nationales et européennes, impactant les budgets de nos collectivités.

Le conseil municipal signe la motion de soutien.

- **Implantation d'un panneau publicitaire sur le ban de la commune de Siewiller :**

Le maire est à la recherche d'un terrain jouxtant le RD 1061 pour l'implantation d'un panneau publicitaire concernant la vente des terrains du lotissement.

- **Modifications des forfaits téléphoniques de la mairie :**

Actuellement, la mairie de BUST ne dispose plus que d'une seule ligne téléphonique et d'une ligne de fax (0388006139)